

Le mariage, à Jugon, du curé de Corseul

épisode 2 sur 4

Quelle est la raison qui a poussé le maire de Jugon, René François Chaumont, le 19 avril 1794 (30 germinal an II), à évincer le curé Louis Lemée de ses fonctions d'officier de l'état civil, dans les conditions relatées dans l'épisode précédent ? En continuant notre lecture des registres d'état civil de Jugon, nous découvrons, le 6 thermidor de l'an II, soit le 24 juillet 1794, l'acte de mariage de l'abbé Jacques Laurent Lemée, qui est curé assermenté de Corseul.

Serait-ce l'explication ? Il faut procéder au mariage de Jacques Laurent Lemée, parce que l'intéressé et sa famille l'ont demandé. Et ce sont des amis de René François Chaumont, qui ne peut donc pas se dérober. Or, malgré les nouvelles lois, qui selon la pensée révolutionnaire, sont censées faire évoluer les mœurs, marier un prêtre n'est toujours pas très bien admis. Demander à un autre curé de célébrer le mariage, fut-il civil, le serait encore moins ! Qui plus est, lorsque les deux parties sont parentes. Louis Lemée, curé de Jugon, est en effet un petit cousin de Jacques Laurent Lemée, curé de Corseul. On ne peut donc pas demander au premier un tel service, qu'il n'accepterait vraisemblablement pas de donner. La seule solution, pour le maire, est donc de remplacer Louis Lemée en qualité d'officier public chargé de l'état civil. Mais pourquoi procède-t-il à cette éviction trois mois avant le mariage de l'abbé Jacques Laurent Lemée et qui plus est en plein milieu de la rédaction d'un acte de naissance, la veille de se faire élire lui-même en qualité d'officier public chargé de l'état civil ? Pourquoi tant de précipitation de la part du maire ? Difficile de le savoir, mais les événements futurs nous l'apprendront peut-être.

Dans l'immédiat, ce six thermidor, an second de la République française, soit le 24 juillet 1794, c'est l'heure du mariage. La situation politique nationale a changé. Depuis le 22 prairial (10 juin 1794), on est passé de la Terreur à la Grande Terreur et plus de 1 200 exécutions ont eu lieu en tout juste un mois et demi. Mais les jours de Robespierre et ses partisans sont comptés, ce que l'on ne sait sans doute pas encore à Jugon. En ces heures noires, René François Chaumont, maire et officier de l'état civil, marie donc, Jacques Laurent Lemée, curé assermenté de Corseul, âgé de 57 ans et Marie Gravé, âgée de 54 ans.

Le futur conjoint est le fils de feu Jean Lemée, dit, sous l'ancien régime, sieur du Boisléard (1) et d'Hélène Claude Léau, son épouse, également décédée. Jean Lemée était notaire et procureur au siège royal de Jugon. Jacques Laurent Lemée, lui-même qualifié avant la révolution de « sieur du Boisléard » en tant qu'aîné, a plusieurs frères et sœurs dont trois assistent au mariage.

La mariée, Marie Gravé, bien que née à Saint-Père, actuel département d'Ille-et-Vilaine, est déclarée résidente à Jugon, comme ses parents décédés, Joseph Gravé et Hélène Gesbert. L'acte de mariage ne dit rien sur sa profession, mais tout laisse à penser qu'elle est la servante de l'abbé Jacques Laurent LEMÉE, autrement dit « la bonne du curé ».

Les témoins sont tous des membres de la famille Lemée ou de très proches amis. Il y a d'abord les frères et une sœur :

- Louis François Lemée, sieur de Trébry avant la révolution, âgé de 53 ans, habitant Mégrit, notaire, époux de Perrine Michelle Rebours, elle-même fille de Jacques Rebours, avocat.

- Mathurin Michel Lemée, sieur de la Ville Corbin avant 1789, âgé de 54 ans, résidant au château de la Jarretière en Saint-Igneuc et depuis 1790 officier municipal de cette commune, chargé de l'état civil depuis 1793. Il a épousé Marie-Anne Ribault, sœur de Jacques Olivier Ribault, ancien procureur du roi en la sénéchaussée royale de Jugon. Ce dernier a été député suppléant aux Etats généraux de 1789 et maire de Jugon de juillet 1790 à novembre 1791. Mathurin Michel Lemée était avant la révolution « notaire et procureur en plusieurs juridictions » et « garde marteau des eaux, bois et forêts du roi » (*forêt de Boquen notamment*). Il se dit maintenant fermier. Il a été parfois compliqué, pour certains hommes de loi de l'ancien régime, de retrouver, après la révolution, une fonction professionnelle similaire à celle détenue auparavant, surtout sur place. Il semble que ç'ait été le cas de Mathurin Michel Lemée.

- Marie Lemée, âgée de 40 ans, qui a épousé Mathurin Thébault de La Chauvinais. Celui-ci était, sous l'ancien régime « avocat en parlement et substitut du procureur général du roi au siège de Jugon », ainsi que sénéchal du Lou et de la Ville Bréheu en Dolo. Il a réussi sa reconversion puisqu'il a été élu d'abord juge près le tribunal du district de Broons, puis juge de paix du canton de Jugon. Le couple habite le Bois Léard en Saint-Igneuc.

Figurent aussi, parmi les témoins, Anne Hervé, âgée de 40 ans, qui est la fille ou la sœur de Maître Pierre Hervé, « notaire et procureur de plusieurs juridictions » sous l'ancien régime ainsi que Marie Anne Ribault, l'épouse de Mathurin Michel Lemée.

C'est devant ce « beau monde », qu'en ce jour d'été, René François Chaumont célèbre l'union de l'abbé Jacques Laurent Lemée et de Marie Gravé. On a pris plein de précautions pour ce mariage. Les témoins ont été « triés sur le volet ». La publication du mariage a bien été faite à la porte de la maison commune de Saint-Igneuc, résidence du « marié », ainsi qu'à celle de Jugon, résidence de l'épouse, mais l'affichage n'a été fait que le 4 thermidor, soit l'avant-veille. On aurait crainte de voir surgir l'opposition de certains citoyens que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

Malgré tous les efforts déployés pour faire apparaître cet acte comme juridiquement fondé, il est difficile d'échapper à l'impression que le mariage a tout de même été réalisé un peu à la hâte. Et l'on ne peut s'empêcher de se poser la question : qu'est-ce qui a bien pu pousser l'abbé Jacques Laurent LEMÉE, alors qu'il est âgé de 57 ans, à prendre officiellement pour épouse sa « bonne » ? Et qu'est-ce qui a pu inciter Marie Gravé à l'accepter ? L'acte de mariage rédigé par René François Chaumont ne donne aucune explication à ce propos, et pour cause : il faut que tout apparaisse normal ! Pour connaître les motivations réelles et précises des « nouveaux époux », il nous faudra donc poursuivre nos recherches.

(1) *Le Bois Léard est un village de Saint-Igneuc, près du village de Carua et proche de la ville de Jugon.*

*Jean-Charles Orveillon
et le collectif « historiens amateurs de Jugon »*